

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 27 Octobre 2016

*Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Marilène Deneuille et Mrs Daniel Evrard et Jean-Claude Bouffart, excusés.*

*Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Claude Millamon.*

- 1) **Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 30 Août** Mr le Maire ouvre la séance et donne quelques informations complémentaires sur les points débattus ce jour là :
- La mise en place des 2 chapiteaux durant la neuvaine de la Chapelle Notre Dame des Ardents n'a posé aucun problème avec le voisinage.
  - La pose des 2 barrières limitant l'accès à l'école sera effectuée dans les prochains jours.
  - Concernant **la Défense Incendie**, l'aide de l'état au travers la D E T R a été obtenue sur les reliquats 2016. Une aide de 21 095 € a été attribuée à la commune. Par contre, la réponse du Département n'est toujours pas connue. Le Conseil Municipal décide d'attendre ce dernier soutien avant de débiter les travaux.
  - Le four supplémentaire pour la cuisine de la salle d'Activités est arrivé. Il sera installé par Mr B Lefebvre.

### 2) L'ordre du jour de la séance est relu:

**a) Compétences de la communauté de communes du Pays de Lumbres :-refonte des statuts suite à la loi NOTRe :** Mr le Maire donne lecture du courrier du président de la C C P L. La loi NOTRe impose aux communautés de communes de modifier leurs statuts afin de disposer au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de compétences conformes. La mise à jour des statuts doit être approuvée à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal doit donc délibérer et se prononcer. Le projet de délibération est lu à l'assemblée. Il reprend les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les facultatives ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte la modification des statuts de la C C P L, telle que proposée.**

**b) Mise en place d'un distributeur de pain :** Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté trois sociétés qui proposent des distributeurs de pain :-« Ma baguette.com » qui vend l'appareil( 8 700€ HT) machine vue au salon des maires pour uniquement des baguettes ; -« Diamento » qui vend (13 500€ HT) ou qui loue le même appareil (352€ HT par mois sur 42 mois,-et « Ledistrib » qui propose une machine différente des précédentes, avec des casiers de taille variable ; ce qui permet aux clients d'obtenir : **baguette, pain ou viennoiseries**. (Coût : 17 500€ à l'achat ou 350€ HT par mois pour un contrat minimum de 12 mois). Mr le Maire a rencontré le chargé d'affaires de cette dernière société. Celui-ci a conseillé une location du distributeur directement entre sa société et un boulanger qui accepterait de prendre à sa charge la somme demandée. Un bilan serait établi avant renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir **la société « Ledistrib » pour la mise en service du distributeur de pain. Il sera placé à proximité de la mairie.** Seuls, les frais de mise en service (emplacement et électricité) seront à la charge de la commune. Un contrat de location sera établi entre la société « Ledistrib » et le boulanger volontaire.

**c) Réactualisation du tarif Vaisselle,/Verres de la salle d'Activités :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la vaisselle et des verres de la salle d'Activités en cas de casse ou de disparition est encore celui de 2008. Les différents prix demandés sont désormais insuffisants pour réaliser le remplacement du matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte le nouveau tarif proposé à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.**

**d) Dissolution de l'AFR de Coulomby :** Mr le Maire donne lecture du mail reçu par le service de l'Environnement de la D D T M du Pas De Calais qui l'informe d'une procédure de dissolution de l'AFR de Coulomby. Celle-ci dispose de parcelles sur Seninghem. Il est donc demandé **de reprendre ces biens en propriété.**

Après délibération, **cette demande est acceptée à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

**e) Travaux Dépendances :** La déclaration préalable a été délivrée le 1<sup>er</sup> Septembre 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire exécuter **la plupart des travaux par les 2 employés communaux.** Ils vont réaliser l'extension du bâtiment, isoler, revoir charpente, toiture et aspect extérieur, créer de nouvelles ouvertures, et mettre en place une nouvelle dalle béton. **L'électricité et les sanitaires seront installés par un artisan compétent.** Des devis seront demandés.

**f) Questions diverses :**

1. Mr le Maire informe le conseil qu'il a du, au regard de la réglementation, recruter Melle Elodie Ben pour l'animation des TAP (3h/semaine) car il faut au minimum 4 animateurs qualifiés BAFA.

2. Les Caps et Marais d'Opale ont programmé le **débroussaillage des coteaux communaux** début décembre. Les travaux sont confiés à l'APRT. Une entrevue est aussi programmée avec un technicien pour le calendrier de mise en place du verger à Watterdal. La parcelle a été nettoyée.

3. La distribution du **colis de Fin d'Année aux Aînés** est programmée autour du 16 Décembre.

4. **L'Arbre de Noël** pour les enfants de la commune se fera le **Mardi 20 Décembre** à 18h30. Il est prévu un spectacle de magie et une distribution de jouets par le Père Noël.

5. Les subventions demandées par la Maison familiale de Rollancourt et le Téléthon sont refusées par le Conseil.

6. La cérémonie de **vœux 2017** est fixée au **Dimanche 8 Janvier à 11h.**

7. La commune de Seninghem a été placée dans un appel à projet : « Site Mobile stratégique » porté par la CCPL dans le cadre de la mission « France Très Haut Débit »

8. Mr J-L Chochoy demande un **élagage au début du chemin de Bournizel** sur une trentaine de mètres.

9. La circulation des engins agricoles de plus en plus larges sur **l'Impasse du Crocq Renoit** (qui est une servitude), a été soulevée. De la **prudence et davantage de lenteur** sont demandées aux agriculteurs qui empruntent cette voie.

10. La commune de Seninghem a obtenu le « **Bouquet d'Argent** » lors de sa participation, cet été, à l'opération : « **Fleurir le Pas De Calais** ». Un grand bravo aux acteurs de cette récompense !

Le Maire, C TELLIER.